Annexe délibération
2025-63 CM 30/06/2025

DEMANDE DE SUBVENTION
au titre *des AMENDES DE POLICE*
Auprès du conseil départemental du Loir-et-Cher.

***Projet* : aménagement sécuritaire de la rue de Villemêle**

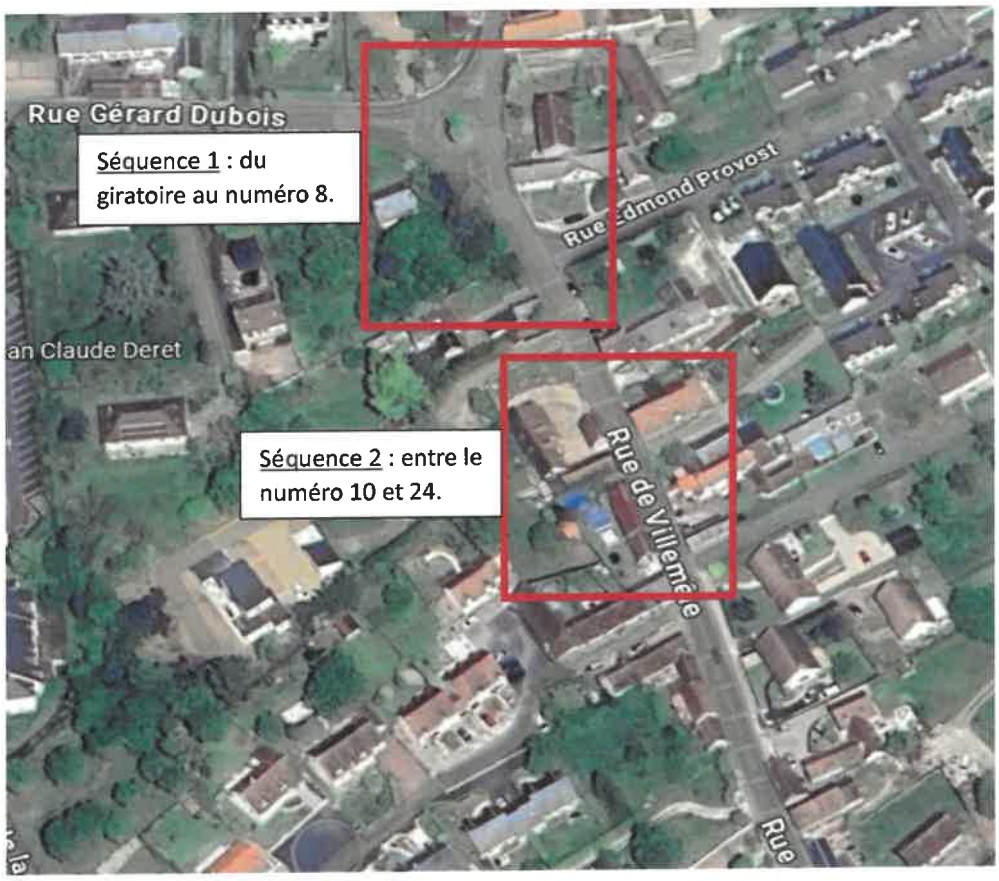

Considérant la zone géographique de la rue de Villemêle, située dans l'axe de zones d'habitations et du centre bourg, la maitrise de la vitesse des véhicules motorisés et la sécurisation des déplacements piétonniers a été une préoccupation première pour l'ensemble des élus de la commune de Saint-Gervais-la-Forêt.

Afin d'atteindre cet objectif, la commune a fait appel à l'expertise de l'ATD 41 (agence technique départementale)

Dans le rapport transmis par l'agence, un diagnostic séquencé en 2 parties a permis de mettre en évidence les éléments à modifier pour atteindre l'objectif défini et mettre un place un programme d'investissement de sécurisation de la rue de Villemêle.

Le coût de cet aménagement s'élève à 27 931.71€ HT. Afin de soutenir ce projet de sécurisation, la collectivité sollicite une subvention au titre des amendes de police auprès du département du Loir et Cher.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-63-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

1. LE DIAGNOSTIC :

a. Séquence 1 : du giratoire au numéro 8 – 30 mètres :

ci-après extraits du rapport rédigé par l'ATD 41.

Un giratoire aux branches de circulation trop ouvertes facilitant les reprises des vitesses. Des cheminements difficiles pour les piétons.

Bien que les largeurs des entrées et sorties de voies respectent les normes pour ce type d'aménagement en zone urbaine, **les marquages séparateurs en pavés sont supérieurs à 2 mètres de large (cf. préconisations du Certu p. 27).** Sans bordures, ces marquages restent franchissables et ne contraignent pas assez les véhicules.
Les entrées du giratoire urbain sont très ouvertes, permettant des insertions rapides, ce qui peut compromettre la sécurité des usagers les plus vulnérables, comme les piétons et les cyclistes.

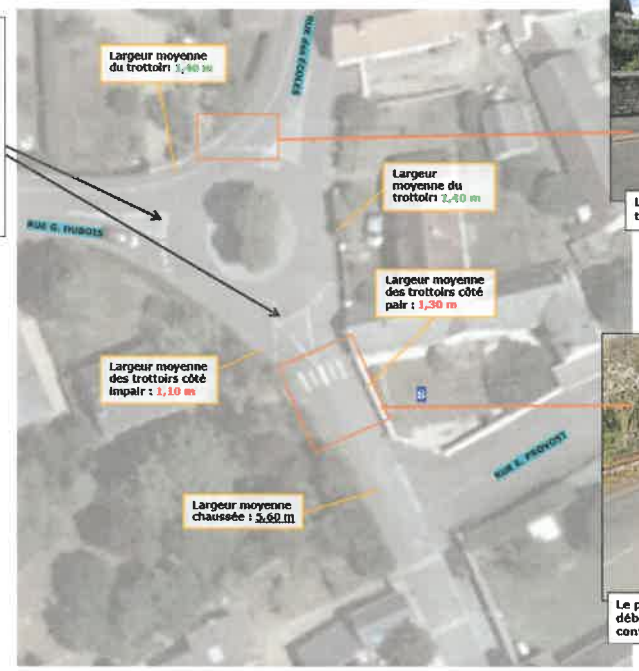



Le panneau cédez-le passage au milieu du trottoir gêne la circulation piétonne.



Le passage-piétons non règlementaire débouche en plus sur des trottoirs dont la continuité piétonne est peu assurée.

b. Séquence 2 : du numéro 10 au numéro 24 – 100 mètres :

Des largeurs de trottoirs ou d'accotements très disparates voire totalement absents, et une ligne droite qui n'incite pas au ralentissement.





Côté pair, **un trottoir très large (2,60 m) à bordures franchissables encourage le stationnement.** Côté impair l'accotement n'est pas assez large pour répondre aux normes pour les PMR. Le piéton a le choix entre un trottoir occupé par des voitures ou un accotement étroit. Il doit donc cheminer sur la chaussée la plupart du temps.



L'absence de trottoirs des deux côtés de la chaussée oblige les piétons à marcher directement sur la chaussée, les exposant ainsi à des situations potentiellement dangereuses.
De plus, avec des murs hauts de part et d'autre de la chaussée, la sensation de vitesse des véhicules motorisés est accentuée.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-63-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

2. SOLUTIONS – AMENAGEMENTS SECURITAIRES :

a. Séquence 1 : du giratoire au numéro 8 – 30 mètres :

Le giratoire est redessiné est mieux identifié, les vitesses s'apaisent. La continuité piétonne est assurée avec un trottoir aux normes PMR.



Le panneau cédez-le passage est déplacé le long du mur pour garantir un espace minimal de 1.40 m permettant l'accessibilité aux PMR.

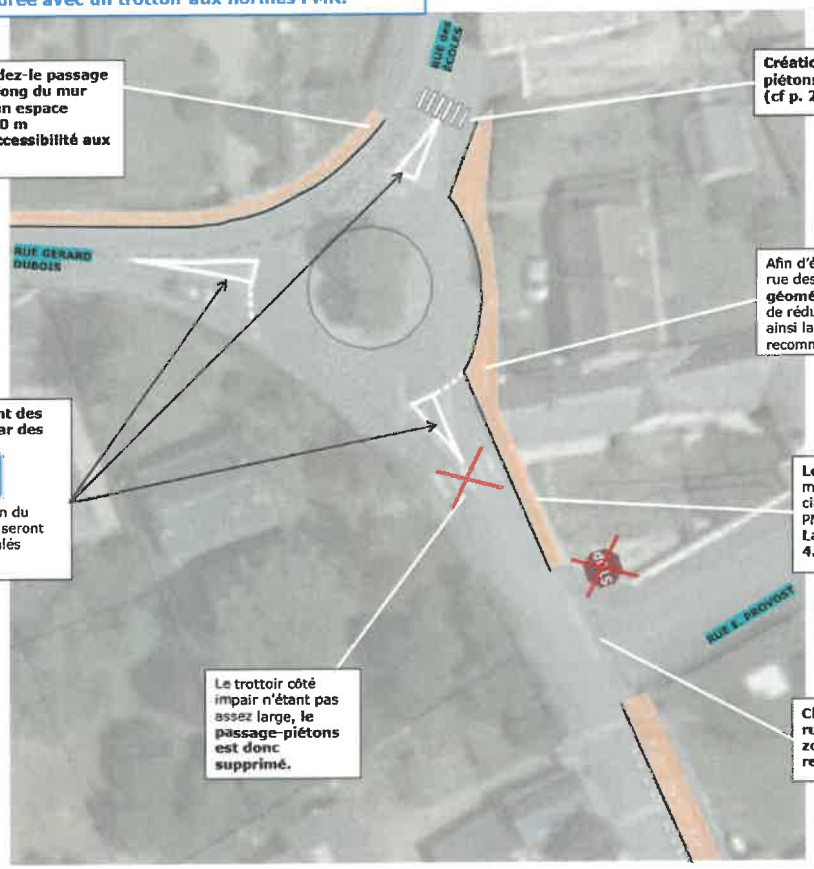

Création d'un passage-piétons aux normes PMR (cf p. 26)

Afin d'éviter le glissement des voitures vers la rue des Écoles depuis la rue de Villemêle, **la géométrie du carrefour est redessinée** afin de réduire le rayon de la courbe et contraindre ainsi la trajectoire des véhicules (voir recommandations p. 27).

Remplacement et redimensionnement des séparateurs de chaussée en pavés par des îlots en béton et bordures I2.

Panneaux J5 en tête des îlots.
Si la place est insuffisante à la conception du giratoire pour installer ces panneaux, ce seront de simples îlots franchissables bien signalés (peinture, plot en verre etc...).

Les trottoirs sont élargis (1.40 m mini) pour permettre aux piétons de circuler sur des trottoirs aux normes PMR.
La largeur de chaussée est de 4.50m mini.

Le trottoir côté impair n'étant pas assez large, **le passage-piétons est donc supprimé.**

Changement du régime de priorité rue Edmont Provost. Désormais en zone 30, la priorité à droite est recommandée ici.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-63-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

b. Séquence 2 : du numéro 10 au numéro 24 – 100 mètres :

Les piétons retrouvent une continuité piétonne plus visible et accessible par tous. Des stationnements complètent ces aménagements.

Création d'un trottoir à bordures hautes

Création de 3 stationnements à cheval sur la chaussée et le trottoir, délimités par un marquage au sol, et accompagnés d'un panneau CE50N. La chaussée est localement réduite à 4,80 m, mais le caniveau
il faut laisser un espace disponible sur le trottoir de 1,40 m pour assurer la circulation des piétons.
Le maire devra prendre un arrêté pour autoriser le stationnement sur trottoir dans cette rue, mais seulement au niveau des emplacements.



Exemple de stationnements sur chaussée et trottoir



Panneau CE50N



Il est proposé de marquer le cheminement sur la chaussée avec une ligne de pavés et des logos piétons en résine blanche.

Avec les stationnements sur la chaussée en amont et l'écluse axiale ensuite, es reprises de vitesse sont limitées.

Profil en travers des stationnements sur chaussée

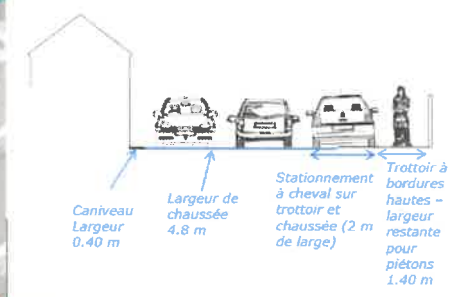

Création d'une écluse axiale à bordures franchissables de type I2 peintes en blanc au droit du numéro 26 (voir recommandations p.26).
Les ilots sont en béton désactivé. Ce resserrement de chaussée ponctuel permet le ralentissement des automobilistes dans cette longue ligne droite, avant d'entrer dans la partie de chaussée sans trottoir.
La chaussée au droit de l'écluse est ainsi réduite à 3,50 m mini.
Un régime de priorité priorise les usagers venant du giratoire.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-63-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Marché T2022/02

Travaux d'entretien et d'aménagement sur la voirie communale

Prestataire : COLAS

Bon de commande n°05/2024

Travaux : aménagement sécuritaire rue de Villemêle

SERVICES TECHNIQUES
TEL : 09.67.37.34.47 / 06.45.85.41.16
E-mail : margaux.verdelet@stgervais41.fr
jose.medina@stgervais41.fr

N°	Désignation des ouvrages	U	Quantité	PUV	TOTAL
	1 - INSTALLATION ET SIGNALISATION				
1.1	1 - INSTALLATION ET SIGNALISATION de 0 à 10 k€	FT		€5 850,00	
1.2	2 - INSTALLATION ET SIGNALISATION de 10 à 35 k€	FT	1	€6 250,00	**€6 250,00**
1.3	3 - INSTALLATION ET SIGNALISATION sup à 35 k€	FT		€7 600,00	
	2 - TERRASSEMENTS				
2.1.1	2.1 Décapage de la terre végétale Pour une surface inférieure à 500 m²	M3		€16,30	
2.1.2	2.1 Décapage de la terre végétale Pour une surface inférieure à 500 m²	M3		€15,74	
2.2.1	2.2 Terrassement en grand avec évacuation Pour un volume supérieur à 50m3	M3		€19,67	
2.2.2	2.2 Terrassement en grand avec évacuation Pour un volume supérieur à 50 m3	M3		€19,67	
2.3.1	Démolition sur trottoir existant en enrobés Terrassement sur chaussée existante et accotement Pour un volume inférieur à 50m3	M3	18	€39,83	**€716,94**
2.3.2	Démolition sur trottoir existant en enrobés Terrassement sur chaussée existante et accotement Pour un volume supérieur à 50m3	M3		€39,83	
2.4.1	Démolition chaussée sur voirie existante en enrobé Pour surface inférieure à 50m²	M2		€9,63	
2.4.2	Démolition chaussée sur voirie existante en enrobé Pour surface supérieure à 50m²	M2	194	€7,89	**€1 530,66**
2.5.1	Démolition sur trottoir existant en enrobés Pour surface inférieure à 50m²	M2		€10,17	
2.5.2	Démolition sur trottoir existant en enrobés Pour surface supérieure à 50m²	M2		€3,26	
2.6.1	Réglage et compactage du fond de forme pour la VOIRIE Pour surface inférieure à 50m²	M2		€1,86	
2.6.2	Réglage et compactage du fond de forme pour la VOIRIE Pour surface supérieure à 50m²	M2		€0,93	
2.7.1	Réglage et compactage du fond de forme pour le TROTTOIR Pour surface inférieure à 50m²	M2		€1,86	
2.7.2	Réglage et compactage du fond de forme pour le TROTTOIR Pour surface supérieure à 50m²	M2	194	€0,93	**€180,42**
2.8.1	Rabotage épaisseur de 5cm	M2		€5,96	
2.8.2	Rabotage épaisseur de 5 à 15 cm	M2		€6,16	
2.9.1	Démolition bordures ou caniveaux pour une longueur <ou= à 50ml	ML		€10,85	
2.9.2	Démolition bordures ou caniveaux pour une longueur > à 50ml	ML	82	€10,85	**€889,70**
	3 - TRANCHEES				
3.1.1	Tranchée largeur : 0.40 prof : moins d'1m	ML		€26,44	
3.1.2	Tranchée largeur : 0.40 prof : plus d'1m	ML		€26,44	
3.1.3	Tranchée largeur : 0.60 prof : plus de 0.80	ML		€26,44	
3.1.4	Tranchée largeur : 0.60 prof : plus de 0.80	ML		€26,44	
3.2	Grave 0/80 remblaiement tranchées	M3		€12,04	
3.3	Sable pour lit de pose	M3		€12,82	
3.4	Sable pour enrobage canalisation	M3		€12,82	
	4 - ASSAINISSEMENT ET MISE A LA COTE DES TAMPONS				
4.1.1	Avaloir grille 40x40	U		€190,48	
4.1.2	Avaloir grille 50x50	U		€196,00	
4.1.3	Avaloir grille 60x60	U		€203,00	
4.1.4	Grille AT 75x30	U		€203,00	
4.2.1	Bouche avaloir de profil A2 classe C250	U		€255,04	
4.2.2	Bouche avaloir de profil T2 classe C250	U		€255,04	
4.3.1	Accodrain de largeur 100mm	ML		€73,19	
4.3.2	Accodrain de largeur 150mm	ML		€96,99	
4.3.3	Accodrain de largeur 200mm	ML		€105,00	
4.4	Mise à niveau bouche à clé	U	5	€24,50	**€122,50**
4.5	Mise à niveau regard diamètre 800mm	U	4	€92,10	**€368,40**
4.6	Mise à niveau regard de branchement de 20/20 à 60/60	U		€57,75	
4.7	Réparation bouche avaloir affaissée	U		€192,50	
4.8	Fourniture et mise en œuvre d'un puisard	U		€1 134,56	
	5 - VOIRIE - REVETEMENTS DE SOLS				
5.1.1	5.1 Grave concassée pour chaussée Pour volume inférieur à 50m3 (<100 tonnes)	T	10	€17,68	**€176,80**
5.1.2	5.1 Grave concassée pour chaussée Pour volume supérieur à 50m3 (>100 tonnes)	T		€16,08	
5.2.1	5.2 Grave concassée pour trottoir Pour volume inférieur à 50m3 (<100 tonnes)	T	45	€22,97	**€1 033,65**
5.2.2	5.2 Grave concassée pour trottoir Pour volume supérieur à 50m3 (>100 tonnes)	T		€20,87	
5.3.1	5.3 Stabilisé calcaire Pour une surface inférieure à 200 m²	M2		€7,90	
5.3.2	5.3 Stabilisé calcaire Pour une surface supérieure à 200 m²	M2		€6,30	
5.4.1	5.4 Stabilisé renforcé Pour une surface inférieure à 200 m²	M2		€13,19	
5.4.2	5.4 Stabilisé renforcé Pour une surface supérieure à 200 m²	M2		€10,35	
5.5.1	5.5 Béton désactivé a Pour une surface inférieure à 200 m²	M2		€28,92	
5.5.2	5.5 Béton désactivé a Pour une surface supérieure à 200 m²	M2		€28,70	
5.6.1	5.5 Béton désactivé a Pour une surface inférieure à 200 m²	M2		€29,40	
5.6.2	5.5 Béton désactivé a Pour une surface supérieure à 200 m²	M2		€29,05	
5.7	Couche d'accrochage sur chaussée existante	M2		€0,45	
5.8	Application d'enrobés coulés à froid.	M2		€3,50	
5.9.1	GB Pour petits travaux (faits à la main)	T	22	€99,39	**€2 186,49**
5.9.2	GB Réalisation au finisseur pour un tonnage inférieur à 100T	T		€77,12	
5.9.3	GBRéalisation au finisseur pour un tonnage supérieur à 100T	T		€80,04	

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-63-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

5.10.1	BBSG Pour petits travaux (faits à la main)	T	13	*€106,40*	**€1 383,20**
5.10.2	BBSG Réalisation au Finisseur pour un tonnage inférieur à 100T	T		*€78,60*	
5.10.3	BBSG Réalisation au Finisseur pour un tonnage supérieur à 100T	T		*€67,89*	
5.11.1	BB 0/6 Pour petits travaux (faits à la main)	T	31	*€115,75*	**€3 588,25**
5.11.2	BB 0/6 Réalisation au Finisseur pour un tonnage inférieur à 100T	T		*€86,88*	
5.11.3	BB 0/6 Réalisation au Finisseur pour un tonnage supérieur à 100T	T		*€77,21*	
5.12	Pontage de fissures sur enrobé	ML		*€3,50*	
5.13.1	Pour une surface inférieure à 200 m²	M2		*€4,00*	
5.13.2	Pour une surface supérieure à 200 m²	M2		*€2,54*	
5.14.1	Emplois partiels	M2		*€4,00*	
5.14.2	Reprise de rives	M2		*€4,00*	
5.14.3	PATA point A temps automatique	M2		*€2,54*	
5.15.1	Bordure ciment de type T2, P1, P2 et A2 longueur inférieure à 50Ml	ML		*€30,04*	
5.15.2	Bordure ciment de type T2, P1, P2 et A2 longueur supérieure à 50Ml	ML		*€18,90*	
5.15.3	Bordure ciment de type AC1, I2 et I1 longueur inférieure à 50Ml	ML		*€30,80*	
5.15.4	Bordure ciment de type AC1, I2 et I1 longueur supérieure à 50Ml	ML	82	*€18,90*	**€1 549,80**
5.16.1	Caniveau CS1 et CS2 longueur inférieure à 50Ml	ML		*€30,10*	
5.16.2	Caniveau CS1 et CS2 longueur supérieure à 50Ml	ML	82	*€18,20*	**€1 492,40**
5.16.3	Caniveau CC1 longueur inférieure à 50Ml	ML		*€35,00*	
5.16.4	Caniveau CC1 longueur supérieure à 50Ml	ML		*€24,50*	
	6 - GENIE CIVIL				
6.1	Fourniture et pose de fourreaux (tous diamètres)	ML		*€19,17*	
6.2	Regard de branchement	U		*€201,40*	
6.3	Grillage avertisseur	ML		*€0,30*	
	7 - MARQUAGE AU SOL				
7.1	Marquage au sol	M2	35	*€8,40*	**€294,00**
	8 - PLANS				
8.1	Plan des ouvrages exécutés	FT	1	*€339,50*	**€339,50**
	TRAVAUX HORS BPU				
PN1	Logo piéton résine	U	15	*€58,60*	**€879,00**
PN2	Plot de verre encastré dans la chaussée	U	12	*€52,50*	**€630,00**
PN3	Déplacement de panneau existant	U	4	*€95,00*	**€380,00**
PN4	Résine agrégat (coloris au choix)	M2	91	*€40,00*	**€3 640,00**
PN5	Cycle thermocollé 2400*1200 limitation de vitesse à 30km/h	U	2	*€150,00*	**€300,00**
				TOTAL HT	**27 931,71 €**
	Révision tous les 6 mois, selon la formule = Prix initial x (0,125 + 0,875 x (TP08/TP08o))		Coefficient de révision		**1,02 €**
	TP08o = indice au mois 0 = **128,1** / **TP08** = dernier indice connu = à modifier le cas échéant		Prix révisé		**28 490,35 €**
				TVA	20%
				TOTAL TTC	**34 188,42 €**

Bon pour accord

Le 03/06/25

Signature

Mairie de St-GERVAIS-la-FORÊT (41)

Responsable des services techniques

José MÉDINA

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250704-DEL2025-63-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025